



MAIRIE DE L'ISLE SUR LA SORGUE
Direction de l'Urbanisme
Tel : 04.90.38.55.04
Mail : urbanisme@islesurlasorgue.fr

L'Adjointe déléguée à l'urbanisme

A

SCI JULI
Mme NOUZE Magali
1071 chemin du bosquet
84800 L'ISLE-SUR-LA-SORGUE

Affaire suivie par : Alain COSTE
Dossier : DP0840542500341
Demandeur : SCI JULI
Déposé le : 03/12/2025
Complété le : 03/12/2025
Travaux : 1071 chemin du bosquet 84800 L'ISLE-SUR-LA-SORGUE

Objet: Notification d'une décision relative à votre DECLARATION PREALABLE citée en référence.

Madame,

J'ai le plaisir de vous adresser ci-joint ma décision de non-opposition à déclaration préalable citée en référence.

Par ailleurs je vous rappelle les principales formalités à accomplir pour la bonne mise en œuvre de cette décision :

- **Affichage sur le Terrain** : la mention de la déclaration préalable doit-être affichée de manière visible de l'extérieur par vos soins, dès réception de la décision et pendant toute la durée du chantier.
- **Transmission de la Déclaration Attestant l'Achèvement et la conformité des travaux (DAACT)** : l'imprimé de DAACT (CERFA n°13408 téléchargeable sur le site du service-public.fr) doit, dès que les travaux seront achevés, être complété par vos soins et transmis par pli recommandé avec accusé de réception postal ou déposé contre décharge en Mairie.
- **Déclaration de votre nouveau projet sur votre compte fiscal** : [impôts.gouv.fr / gérer mes biens](http://impots.gouv.fr/gérer-mes-biens)
- (procédure décrite ci-après)

Veuillez agréer, Madame, l'expression de mes salutations distinguées.

L'ISLE SUR LA SORGUE, le 13 1 DEC. 2025

Pour le Maire,
L'Adjointe déléguée à l'urbanisme,
Françoise MERLE.



merle

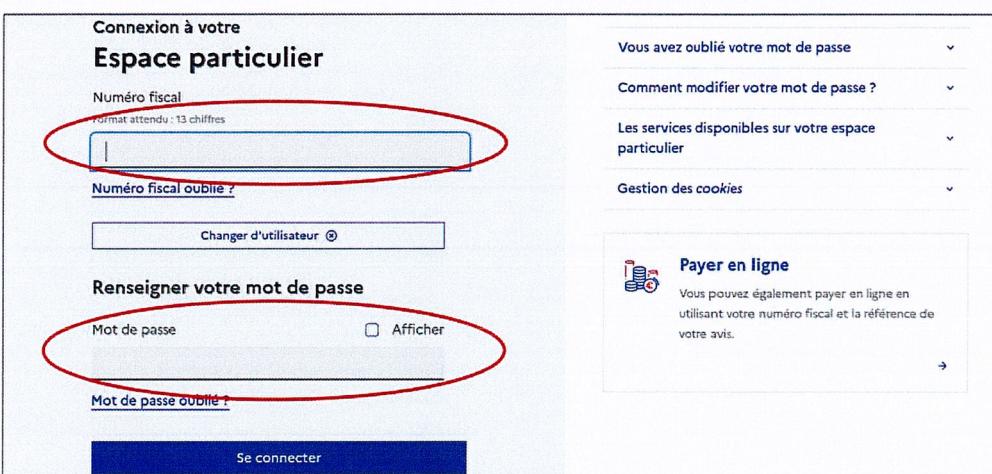
Pour déclarer un bien immobilier aux services fiscaux

Connectez-vous sur le site [impots.gouv.fr](https://www.impots.gouv.fr) puis cliquez sur « connexion à l'espace particulier » en haut à droite de l'écran.



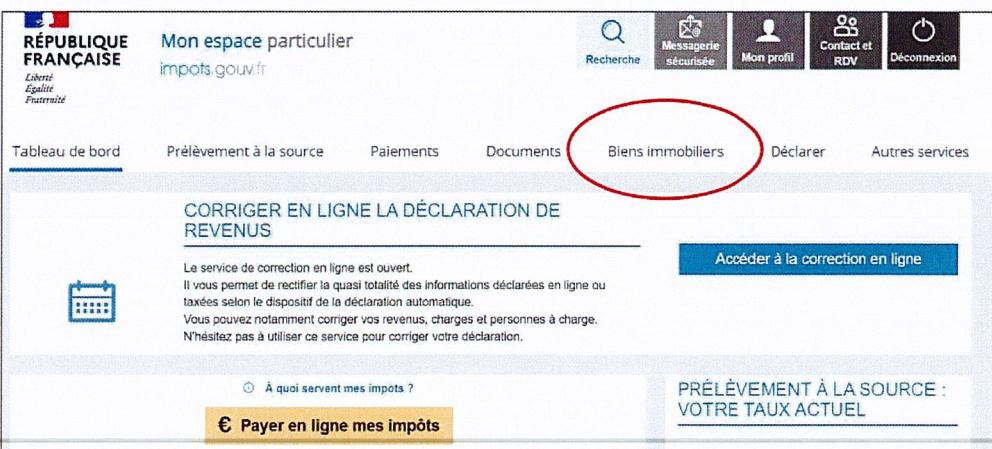
The screenshot shows the official website of the French tax service. At the top right, there are two buttons: 'Connexion à l'espace particulier' (circled in red) and 'Connexion à l'espace professionnel'. Below these are search and contact links. A banner at the top alerts users to a scam involving fake emails from the tax director. A 'Nouveauté' (New feature) banner in the center promotes a new code for connecting to online services. The main navigation menu includes 'Accueil', 'Particulier', 'Professionnel', 'Partenaire', 'Collectivité', 'International', and 'International (english)'. A 'Contact et prise de RDV' link is also present.

Saisissez votre identifiant puis votre mot de passe.



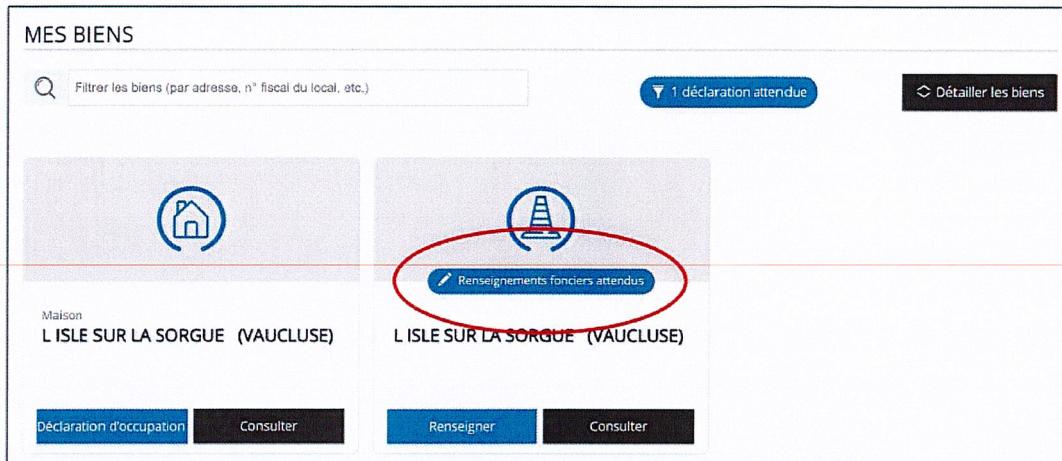
This screenshot shows the 'Connexion à votre Espace particulier' (Connect to your personal space) page. It features fields for 'Numéro fiscal' (Number of tax code) and 'Mot de passe' (Password), both of which are circled in red. Below these fields are links for 'Changer d'utilisateur' (Change user) and 'Mot de passe oublié?' (Forgot password?). A 'Renseigner votre mot de passe' (Enter your password) section follows, with a 'Mot de passe' field and an 'Afficher' (Show) checkbox. A 'Mot de passe oublié?' link is also present. At the bottom is a blue 'Se connecter' (Connect) button. To the right, there are links for 'Vous avez oublié votre mot de passe' (Forgot your password), 'Comment modifier votre mot de passe?' (How to change your password?), 'Les services disponibles sur votre espace particulier' (Services available in your personal space), and 'Gestion des cookies' (Cookie management). A 'Payer en ligne' (Pay online) section is also visible.

Un code d'accès vous est alors transmis. Après saisie de ce code d'accès vous arrivez sur la page ci-dessous. Cliquez sur l'onglet « Biens immobiliers. ».



This screenshot shows the 'Mon espace particulier' (My personal space) dashboard. The top navigation bar includes links for 'Recherche', 'Messagerie sécurisée', 'Mon profil', 'Contact et RDV', and 'Déconnexion'. Below the bar, a 'Tableau de bord' (Dashboard) is shown with tabs for 'Prélèvement à la source', 'Paiements', 'Documents', 'Biens immobiliers' (circled in red), 'Déclarer', and 'Autres services'. A 'CORRIGER EN LIGNE LA DÉCLARATION DE REVENUS' (Correct online the declaration of revenues) section is visible, along with a 'Payer en ligne mes impôts' (Pay my taxes online) button. At the bottom right, there is a 'PRÉLÈVEMENT À LA SOURCE : VOTRE TAUX ACTUEL' (Source deduction: your current rate) link.

Si votre construction ou votre aménagement a fait l'objet d'une autorisation d'urbanisme cliquez sur « Renseignements attendus ».



MES BIENS

Filtrer les biens (par adresse, n° fiscal du local, etc.)

1 déclaration attendue

Détailler les biens

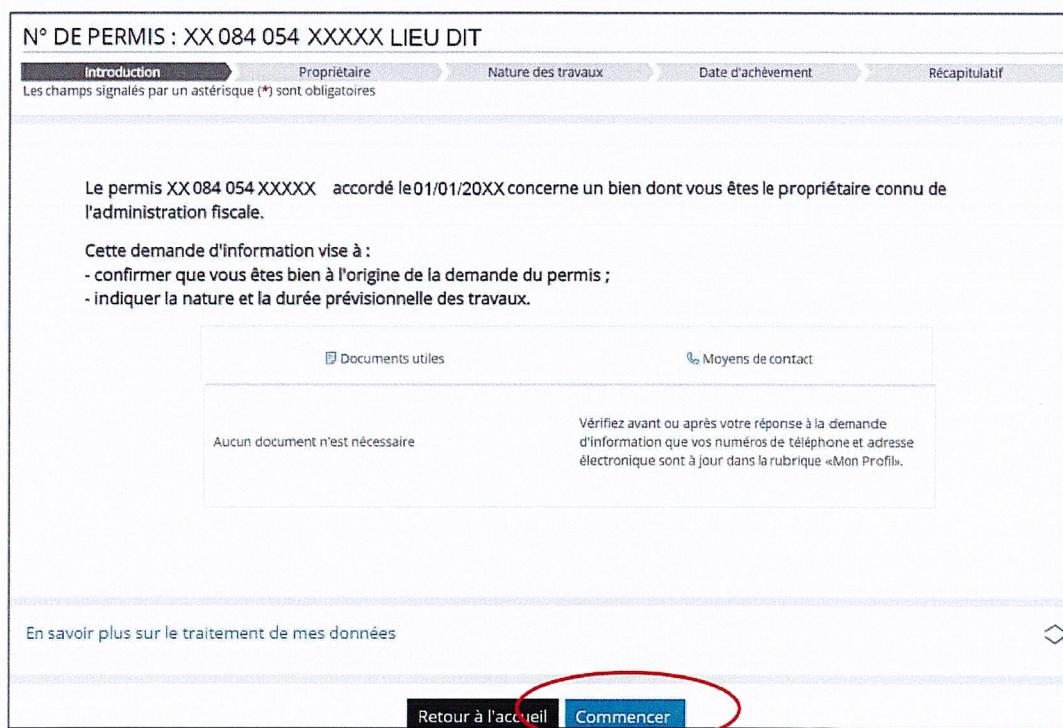
Maison
L ISLE SUR LA SORGUE (VAUCLUSE)

Renseignements fonciers attendus

L ISLE SUR LA SORGUE (VAUCLUSE)

Déclaration d'occupation Consulter Renseigner Consulter

Vous arrivez alors sur la page ci-dessous. Cliquez sur « Commencer » en bas de l'écran puis répondez aux différentes questions qui vous sont posées.



N° DE PERMIS : XX 084 054 XXXXX LIEU DIT

Introduction Propriétaire Nature des travaux Date d'achèvement Récapitulatif

Les champs signalés par un astérisque (*) sont obligatoires

Le permis XX 084 054 XXXXX accordé le 01/01/20XX concerne un bien dont vous êtes le propriétaire connu de l'administration fiscale.

Cette demande d'information vise à :

- confirmer que vous êtes bien à l'origine de la demande du permis ;
- indiquer la nature et la durée prévisionnelle des travaux.

Documents utiles Moyens de contact

Aucun document n'est nécessaire

Vérifiez avant ou après votre réponse à la demande d'information que vos numéros de téléphone et adresse électronique sont à jour dans la rubrique «Mon Profil».

En savoir plus sur le traitement de mes données

Retour à l'accueil Commencer

A l'issue de la liste de questions cliquez sur « Validez » afin que votre déclaration soit prise en compte.



MAIRIE DE L'ISLE SUR LA SORGUE

CERTIFICAT DE NON OPPOSITION A DECLARATION PREALABLE

DESCRIPTION DE LA DEMANDE		
Référence du dossier : DP0840542500341		
Demande du :	03/12/2025 - affichée en Mairie le : 08/12/2025	Destination : Habitation
Date de demande de pièces :		
Dossier complet depuis le :	03/12/2025	
Par :	SCI JULI Mme NOUZE Magali	
Demeurant à :	1071 chemin du bosquet 84800 L'ISLE-SUR-LA-SORGUE	SP créée : 0
Pour des travaux de :	Construction d'un bassin paysagé Naturaswim de 40m ² en béton de pierre reconstituée	
Sur un terrain sis :	1071 chemin du bosquet 84800 L'ISLE-SUR-LA-SORGUE	- Cadastré : AT-0026

Le Maire de la Commune de L'ISLE SUR LA SORGUE,

Vu la déclaration préalable susvisée,

Vu le Code de l'Urbanisme, notamment ses articles L 421-1 et suivants, R 421-1 et suivants,

Vu le plan local d'urbanisme approuvé en date 23/05/2013 révisé et approuvé le 28/02/2017, modifié et révisé le 16/02/2021, modifié le 19/05/2025.

Vu le schéma directeur d'assainissement pluvial approuvé en date du 21/05/2013,

Vu le règlement de la zone A du PLU en vigueur,

ARRETE

ARTICLE 1 : Il n'est pas fait opposition à la déclaration préalable susvisée.

ARTICLE 2 : Elle est assortie des prescriptions suivantes :

VIDANGE DE BASSIN : En cas de vidange les eaux seront épandues sur le terrain d'assiette de la construction avec un débit restreint.

Décision exécutoire le

31 DEC. 2025

L'ISLE SUR LA SORGUE, le

31 DEC. 2025

Pour le Maire,

L'Adjointe déléguée à l'urbanisme,

Françoise MERLE



La présente décision est transmise au représentant de l'Etat dans les conditions prévues à l'article R 424-12 du Code de l'Urbanisme.

Elle est exécutoire à compter de sa transmission.

INFORMATION "RISQUE SISMIQUE" :

La commune est classée en zone 3 pour le risque sismique correspondant à une sismicité modérée. Les architectes, maîtres d'œuvre et constructeurs doivent tenir compte sous leur propre responsabilité des règles de construction parasismique.

TAXES D'URBANISME: Le projet est soumis au versement de la Taxe d'aménagement dont le montant définitif vous sera communiqué ultérieurement. Le taux en vigueur sur la commune est fixé à 5 % et sur le département à 1,5 % pour calculer la taxe d'aménagement et la redevance d'archéologie préventive

www.cohesion-territoire.gouv.fr

INFORMATIONS A LIRE ATTENTIVEMENT

- DROITS DES TIERS : La présente décision est notifiée sans préjudice du droit des tiers (*notamment obligations contractuelles ; servitudes de droit privé telles que les servitudes de vue, d'ensoleillement, de mitoyenneté ou de passage ; règles figurant au cahier des charges du lotissement...*) qu'il appartient au destinataire de l'autorisation de respecter.

- DUREE DE VALIDITE : Le permis est pérémé si les constructions ne sont pas entreprises dans le délai de 3 ans à compter de sa délivrance ou si les travaux sont interrompus pendant un délai supérieur à une année. Sa prorogation pour une année peut être demandée deux mois au moins avant l'expiration du délai de validité.

- AFFICHAGE : Mention du permis doit être affichée sur le terrain par le bénéficiaire dès sa notification et pendant toute la durée du chantier. Il est également affiché en mairie pendant deux mois.

- DELAIS ET VOIES DE RECOURS : Le bénéficiaire d'une décision qui désire la contester peut saisir le tribunal administratif compétent d'un recours contentieux dans les UN MOIS à partir de la notification de la décision considérée. Il peut également saisir d'un recours gracieux l'auteur de la décision. Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse (*l'absence de réponse au terme de quatre mois vaut rejet implicite*).

- ASSURANCE DOMMAGES-OUVRAGES : Elle doit être souscrite par le maître d'ouvrage de travaux de bâtiment avant l'ouverture du chantier, dans les conditions prévues par les articles L.242-1 et suivants du code des assurances.
